

## VOIRIE et MOBILITÉ AU CŒUR DES PRIORITÉS

MACS a investi 25 M€ sur ces 5 dernières années pour entretenir, aménager et sécuriser les 1 000 km de routes qui sont sous sa responsabilité. Les investissements ont été planifiés suite à la mise en place en 2015 d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui a permis de traiter les chantiers selon un niveau de priorité établi en concertation avec les communes. MACS souhaite poursuivre la planification des investissements en matière de voirie jusqu'en 2026 dans le cadre d'un nouveau PPI évalué à 25 M€.



67<sup>e</sup> et dernière opération du PPI voirie 2015-2020 : réaménagement de l'allée d'Aouce à Bénèsse Maremne (nov. 2020)

## DEUX GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION

### La pérennité des voies, dont le financement est assuré à 100 % par MACS

**12,5 M€ de travaux** ont ainsi été réalisés sur ces 5 dernières années pour **maintenir le réseau routier en bon état d'usage et de sécurité** : reprise des revêtements, purges ponctuelles ou interventions en urgence après des épisodes de fortes intempéries. MACS a également engagé des travaux sur les ouvrages d'art du territoire qui devraient se poursuivre dans le cadre du nouveau PPI 2021-2026.

### Le réaménagement de la voirie et la requalification des centres-bourgs

MACS y a consacré **12,5 M€** entre 2015 et 2020 pour **cofinancer avec les communes 67 opérations** qui ont permis d'accompagner l'évolution des usages et d'enclencher des opérations de requalification urbaine d'ampleur dans certaines communes (Bénèsse-Maremne, Capbreton, Saubion, Saubusse, Saubrigues, Soorts-Hossegor...). Ce sont plus de 31,4 M€ de travaux qui ont été réalisés grâce à l'effet incitatif du PPI Voirie de MACS.

Grâce à ces aménagements, nous avons pu instaurer un meilleur partage de l'espace public en faveur des piétons et des vélos, et améliorer la sécurisation des déplacements à pied vers des écoles, des équipements sportifs et culturels. Ces évolutions permettent, en complément des liaisons douces réalisées entre les bourgs par la communauté de communes, d'entraîner progressivement le report des déplacements faits en voiture vers des modes plus alternatifs comme le vélo et la marche.

## FACILITER LA MOBILITÉ DE TOUS

Au regard de la croissance démographique du territoire, et des enjeux de qualité de vie liés à la mobilité, MACS engage une nouvelle démarche pour bâtir **une vision stratégique de la mobilité à l'horizon 2030**, en s'interrogeant sur la mobilité d'aujourd'hui et les attentes pour demain.

**Une étude menée auprès des habitants va constituer la première étape** de la démarche. Il suffit de répondre à un questionnaire en ligne sur le site de MACS depuis le 23 novembre : [cc-macs.org](http://cc-macs.org)  
L'avis de chacun nous intéresse !



ET VOUS, COMMENT VOUS  
DÉPLACEZ-VOUS ?

# MACS INVESTIT DANS UN NOUVEAU PÔLE CULINAIRE

Face à la croissance démographique du territoire et à l'augmentation du nombre de repas, la communauté de communes investit dans la construction d'un nouveau pôle culinaire.



## Évolution de la production de repas réalisée par le pôle culinaire

1 065 500 repas en 2012

1 295 000 repas en 2019

2 100 000 repas estimés  
en 2029

## UN OUTIL DE PRODUCTION DEVENU TROP EXIGU

Le pôle culinaire a été créé en 2011 pour assurer la production des repas servis dans les restaurants scolaires, crèches, centres de loisirs, EHPAD et livrés aux bénéficiaires du portage de repas à domicile.

**L'équipement a été conçu sur la base d'un objectif de 4 600 repas/jour, en période scolaire. Aujourd'hui cet objectif est totalement dépassé**, puisque le nombre de repas fabriqués n'a cessé d'augmenter pour atteindre en 2019 une moyenne de 8 700 repas/jour (en période scolaire). Les prévisions liées à l'augmentation de la population, tablent, en 2029, sur une production de 10 000 repas/jour pour les périodes scolaires, ce qui nécessite **un outil de production d'une capacité de 12 000 repas/jour**.

Une étude a été réalisée pour envisager les différents scénarios, en travaillant notamment sur les possibilités d'une extension et la réorganisation du site existant. Finalement les conclusions ont démontré qu'il s'avérait **plus pertinent, et économique dans le temps, de bâtir un nouveau bâtiment**.

## LE PROJET

Le nouveau pôle culinaire est prévu dans le **parc d'activités Atlantisud**, à Saint-Geours-de-Maremne, à proximité d'Aygueblue, sur une parcelle de 10 275 m<sup>2</sup>.

Le territoire de MACS étant engagé dans une démarche de Territoire à Énergie Positive, **la dimension développement durable et économie d'énergie sera une composante essentielle du projet**.

43 agents travaillent au pôle culinaire. Pour faciliter leur travail, le projet prévoit **du matériel de haute technologie** afin de faciliter, entre autres, le port des charges lourdes, le nettoyage, le processus de traçabilité, etc. La nouvelle construction prendra également en considération la volonté de continuer à **mettre au premier plan le « bien manger » et le fait-maison**. Les produits frais et les circuits courts représentent en effet 50 % des approvisionnements.

Le coût du projet est estimé à 7,6 M€ HT

## LE FONCTIONNEMENT

L'avis d'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre sera lancé en décembre. Les travaux devraient démarrer en avril 2023, pour une livraison prévue au printemps 2025. Pendant la durée des travaux, la production des repas sera maintenue dans l'actuel pôle culinaire, situé à Seignosse.

# LAEP : UN NOUVEAU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

En janvier, MACS proposera un nouveau lieu d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou adulte référent.



## L'ORIGINE DU PROJET

Le lancement du LAEP fait suite à une étude menée par le service petite enfance de MACS mettant en avant l'intérêt de **renforcer l'accompagnement à la parentalité**, notamment à l'Est du territoire. Il correspond à de nouveaux besoins des familles qui ne se retrouvaient plus dans l'offre proposée par la halte-garderie itinérante.

## LE PRINCIPE

**Le concept s'inspire des « Maisons vertes »** imaginées par Françoise Dolto. Ni crèche, ni garderie, le LAEP propose l'accueil des enfants de moins de 6 ans en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent, au sein d'un espace convivial. Ce nouveau dispositif est animé par **2 professionnelles de la petite enfance**.

Itinérant, il fera escale chaque semaine dans 3 communes du territoire.

Le LAEP constitue **un espace d'épanouissement pour l'enfant**. De nombreux jeux sont mis à sa disposition et lui permettent des découvertes et des apprentissages, tout en le sensibilisant à la vie en collectivité.

Pour l'adulte, cette structure permet non seulement un temps de jeu avec son enfant, mais elle offre aussi la possibilité d'échanger avec d'autres adultes, et de **prévenir ou de rompre ainsi l'isolement de certaines familles**.

## LE FONCTIONNEMENT

L'accueil sera **gratuit, anonyme et organisé sans rendez-vous préalable**.

Les jours et horaires du LAEP seront précisés prochainement.

**Magescq,  
Saubion,  
Saint-Martin-de-Hinx,**  
les 3 communes accueillant  
le LAEP

## MACS, TERRITOIRE MOBILISÉ

Depuis l'annonce du reconfinement fin octobre, MACS et les 23 communes se sont aussitôt mobilisées pour assurer, dans le respect des mesures sanitaires, la continuité de leurs services et apporter leur soutien aux entreprises et commerçants, particulièrement impactés.

#COVID-19

# #NotreTerritoireMobilisé

## EXEMPLES DE MESURES

- l'accueil maintenu des usagers au siège de MACS, à l'Escale Info, à l'Escale Éco et à la capitainerie du port de Capbreton ;
- l'ininteruption du **marché aux poissons** ;
- le maintien des interventions habituelles chez les bénéficiaires du service d'**aide à domicile** ;
- la poursuite des **livraisons de repas** aux restaurants scolaires, crèches, centres de loisirs, EHPAD et aux bénéficiaires du portage de repas à domicile ;
- la poursuite des **travaux de voirie et des chantiers** ;
- la circulation de l'ensemble du **réseau de bus YÉGO** ;
- la continuité des **séances de natation pour les scolaires** à Aygueblue ;
- l'ouverture de Pôle Sud et de la Marensine aux **professionnels de musique et de danse** ;
- l'organisation d'un **webinaire organisé pour les commerçants**. Ce dispositif vient compléter les moyens mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes pour aider les commerçants à numériser leur activité ;  
<https://cloud.digitalmax.fr/index.php/s/k8P7xtfxR3e6jRN>
- le versement d'**une aide exceptionnelle de 75 000 € à l'Office de Tourisme intercommunal, en soutien à la filière touristique**.

CONTACT PRESSE  
Service Communication  
05 58 77 58 83  
[service.communication@cc-macs.org](mailto:service.communication@cc-macs.org)

